

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(13^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 9 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Vote sur la motion de censure** (p. 3319).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 3319)

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

2. **Equipement militaire pour les années 1990-1993** (p. 3319).

En conséquence, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 4 octobre 1989.

3. **Ordre du jour** (p. 3319).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

VOTE SUR LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pons et soixante-dix membres de l'Assemblée (1).

Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une délégation « pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre A.)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert. Il sera clos à vingt-deux heures quarante.

(Le scrutin est ouvert à vingt et une heures cinquante.)

M. le président. Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante et onze signatures suivantes :

MM. Pons, Chirac, Labbé, Pasquini, Kaspereit, Bachelet, Raynal, Régis Perbet, Houssin, Reitzer, Chamard, Mme Bachelot, MM. Thomas, Valleix, Jonemann, Ueberschlag, Léonard, Raoult, Legras, Mancel, Lepercq, Auberger, Marcus, Balkany, Berthol, Dubernard, Gorse, Toubon, Baumel, Ollier, Couveinhes, Bourg-Bruc, Charié, Dehaine, Cousin, Masdeu-Arus, Vachet, Julia, Mmes Nicole Catala, Sauvaigo, MM. Nungesser, Bernard Debré, Mme Alliot-Marie, MM. Limouzy, Xavier Deniau, Mme Hubert, MM. Poujade, Drut, Mazeaud, de Broissia, Balladur, Serge Charles, André, Jean-Louis Masson, Schreiner (*Bas-Rhin*), Couve, Demange, Goasduff, Grussenmeyer, Lucien Richard, Dominique Perben, Borotra, Jean de Gaulle, de Gastines, Juppé, Boyon, Terrot, Péricard, Robert-André Vivien, Bergelin et Fillon.

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante, est reprise à vingt-trois heures.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure	288
Pour l'adoption	159

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

M. Gabriel Kaspereit. Pas de chance, monsieur le ministre, vous n'aurez pas plus de sous !

2

ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en première lecture, le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 dans le texte qui a été inséré en annexe au compte rendu de la première séance du mercredi 4 octobre 1989.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 10 octobre 1989, à seize heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi n° 693, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions générales du code pénal (rapport n° 896 de M. Philippe Marchand au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale.*

CLAUDE MERCIER

ANNEXE AU PROCÈS VERBAL

de la 2^e séance

du lundi 9 octobre 1989

SCRUTIN (N° 171) public à la tribune

sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Bernard Pons et soixante-dix de ses collègues, au cours de la discussion du projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

Majorité requise 288

Pour l'adoption 159

L'Assemblée n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 127.

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinat, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Mme Michèle Barzach, MM. Jacques Baumel, Christian Bergella, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazesave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charlé, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Coïnat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couvelohes, Henri Cuq, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Deraquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinaia, Eric Dollgé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Xavier Dugoin, André Durr, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Gosdoff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussemeier, Olivier Gulchard, Lucien Gulchon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kasperelt, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Laffleur, Philippe Legras, Auguste Legros, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Mandev-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwataho, Michel Noir, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Pauaffen, M. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquali, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Plate, Bernard Pons, Robert Poujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reitzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvage, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Ségula, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tibéri, Jacques Toubon, Georges Tranchent, Jean Ueberchlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivien, Roland Vuillaume.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 31.

MM. Jacques Blanc, Roland Blum, Robert Cazalet, Pascal Clément, Daniel Collp, Louis Colombani, Georges Colombier, Francis Delattre, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Jacques Farran, Claude Gallard, Gilbert Gantier, François-Michel Gonnat, Alain Grotteray, Jean-Yves Haby, Xavier Hunault, Denis Jacquat, Aimé Kerqueris, François Léotard, Gérard Longuet, Raymond Marcellin, Georges Mesmin, Philippe Mestre, Arthur Paecht, Jean-Pierre Phllibert, Gilles de José Rossi, Rudy Salles, Philippe Vasseur.

Non-inscrite (16) :

Pour : 1.

Mme Plat.

Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie

MM.

René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinat
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Bernier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Christian Bergella
André Berthol
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jacques Boyon
Louis de Broissia
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazesave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Pascal Clément
Michel Coïnat

Daniel Coïnat
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvelohes
Henri Cuq
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Xavier Deniau
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinaia
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gallard
Robert Galley
Gilbert Gantier
Henri de Gastines
Jean de Gaulle

Michel Giraud
Jean-Louis Gosdoff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Daniel Goulet
Alain Grotteray
François Grussemeier
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kerqueris
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Laffleur
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Mandev-Arus
Jean-Louis Masson
Pierre Mazeaud
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon

Charles Miossec
Maurice
Nénoù-Pwataho
Michel Noir
Roland Nuagesner
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquiel
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Alain Peyrefitte

Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Plate
Bernard Pons
Robert Poujade
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Lucien Richard
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
José Rossi
Antoine Rufenacht
Rudy Salles
Nicolas Sarkozy

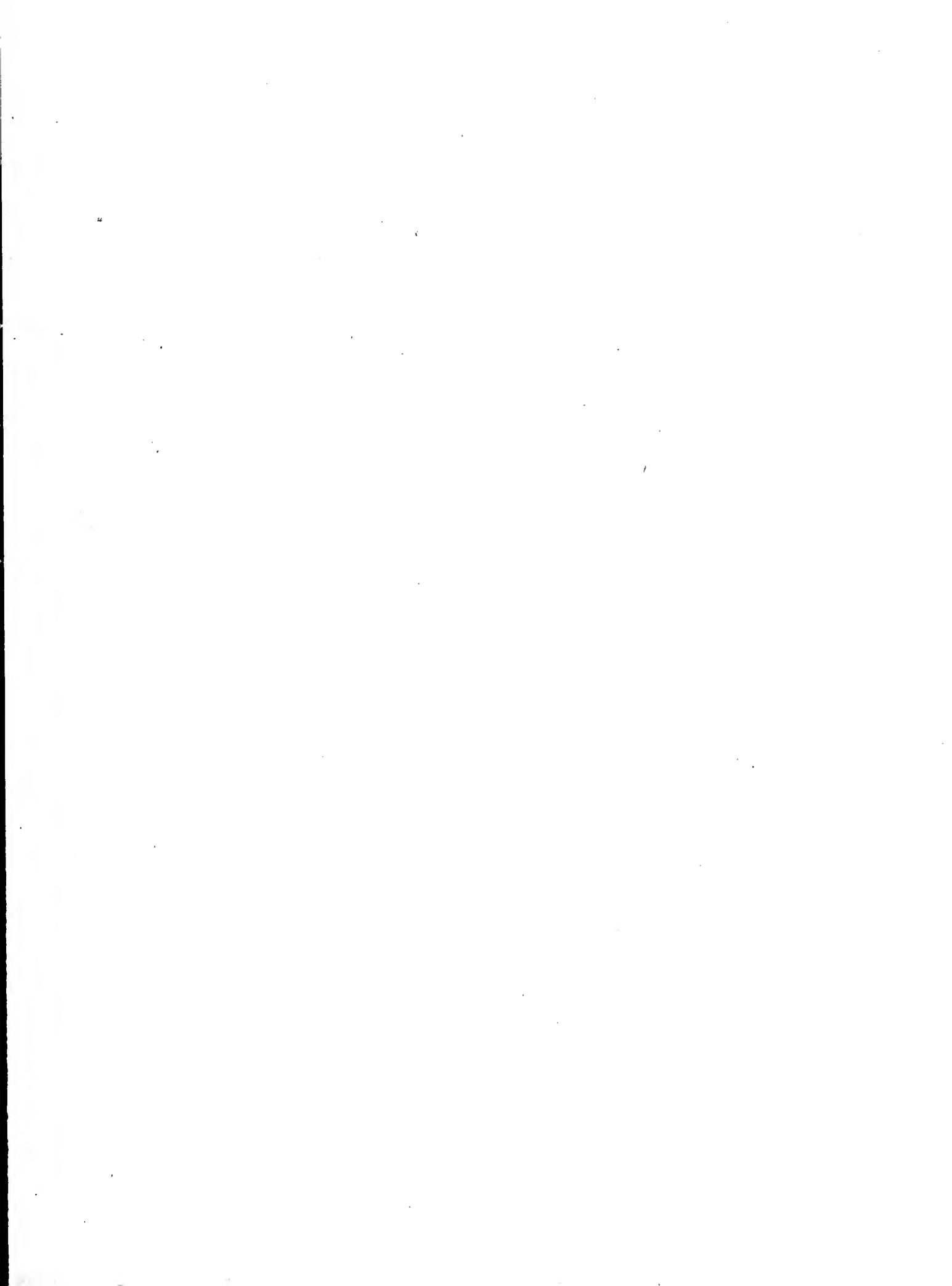
Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume

MM. Guy Drut à M. Nicolas Sarkozy.
Jean-Michel Dubernard à M. Georges Tranchant.
André Durr à M. Jean Ueberschlag.
Charles Ehrmann à M. Jean-Yves Haby.
Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
Jacques Farran à M. Willy Diméglio.
Jean-Michel Ferrand à M. Robert-André Vivien.
Claude Gaillard à M. Gilbert Gantier.
Henri de Gastines à Mme Michèle Alliot-Marie.
Jean-Louis Goasduff à M. Pierre Bachelet.
Jacques Godfrain à M. Franck Borotra.
Daniel Goulet à M. Jacques Boyon.
Pierre-Rémy Houssin à M. Christian Cabal.
Denis Jacquat à M. Francis Delattre.
Aimé Kerguéris à M. Jacques Toubon.
Jean Kiffer à M. Jean-Paul Charié.
Claude Labbé à M. Gérard Chasseguet.
Jacques Lafleur à M. Michel Cointat.
Auguste Legros à M. René Couveinhes.
Gérard Léonard à M. Henri Cuiq.
François Léotard à M. Hubert Falco.
Jacques Limouzy à M. Jean-Louis Debré.
Gérard Longuet à M. José Rossi.
Jean-François Mancel à M. Alain Devaquet.
Jean-Louis Masson à M. Jean-Marie Demange.
Georges Mesmin à M. Xavier Hunault.
Philippe Mestre à M. Raymond Marcellin.
Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Claude Dhinnin.
MM. Jean-Claude Mignon à M. Xavier Dugoin.
Charles Miossec à M. Christian Estrosi.
Maurice Nénoù-Pwataho à M. André Berthol.
Michel Noir à M. Philippe Auberger.
Charles Paccou à M. Jacques Baumel.
Arthur Paecht à M. Jean Besson.
Pierre Pasquini à M. Louis de Broissia.
Régis Perbet à M. Patrick Devedjian.
Alain Peyrefitte à M. Bernard Pons.
Jean-Pierre Philibert à M. Jean de Lipkowski.
Mme Yann Plat à M. Michel Giraud.
MM. Etienne Pinte à M. Michel Barnier.
Robert Poujade à M. Edouard Frédéric-Dupont.
Gilles de Robien à M. Bernard Debré.
Jean-Paul de Rocca Serra à M. Jean de Gaulle.
Antoine Rufenacht à M. Jean-Luc Reitzer.
Rudy Salles à M. François-Michel Gonnot.
Mme Suzanne Sauvaigo à M. Pierre Raynal.
MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin) à M. François Grussen-
meyer.
Philippe Séguin à M. Léon Vachet.
Michel Terrot à M. Jean Valleix.
Philippe Vasseur à M. Alain Griotteray.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance
n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. René André à M. Arnaud Lepercq.
Emmanuel Aubert à Mme Elisabeth Hubert.
Mme Roselyne Bachelot à M. Claude-Gérard Marcus.
MM. Patrick Balkany à Mme Christiane Papon.
Edouard Ballardur à M. François Fillon.
Claude Barate à M. Jacques Masdeu-Arus.
Mme Michèle Barzach à M. Eric Raoult.
MM. Christian Bergelin à M. Philippe Legras.
Jacques Blanc à M. Georges Gorse.
Roland Blum à M. Gautier Audinot.
Mme Nicole Catala à M. Didier Julia.
MM. Jean-Charles Cavallé à M. Lucien Richard.
Robert Cazalet à M. Bruno Bourg-Broc.
Richard Cazenave à Mme Françoise de Panafieu.
Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
Jean-Yves Chamard à M. Robert Galley.
Serge Charles à M. Pierre Mazeaud.
Jean Charroppin à M. Roland Vuillaume.
Jacques Chirac à M. Jean Tiberi.
Louis Colombani à M. Daniel Colin.
Georges Colombier à M. Michel Inchauspé.
Alain Cousin à M. Gabriel Kaspereit.
Jean-Michel Couve à M. Xavier Deniau.
Mme Martine Daugreilh à M. Dominique Perben.
MM. Arthur Dehaine à M. Robert Pandraud.
Jean-Pierre Delalande à M. Michel Péricard.
Eric Doligé à M. Lucien Guichon.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	062	
33	Questions..... 1 an	108	564	
03	Table compte rendu.....	52	86	
03	Table questions.....	52	86	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	98	536	
35	Questions..... 1 an	98	348	
06	Table compte rendu.....	52	81	
06	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 672	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	670	1 636	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-55-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-55-75-80 TELEX : 281176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande faciliter son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

